

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DGRI 11 Subvention (140.000 euros) et convention avec l'Institut français (15e).

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Institut français, 8-14 rue du Capitaine Scott, Paris 15^e ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'Institut français, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 140.000 euros est attribuée à l'Institut français (n° SIMPA 188 262), 8-14 rue du Capitaine Scott (15^e), au titre de l'année 2021, sous réserve de décision de financement et de disponibilité des crédits.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO